

—La société se compose de deux classes bien distinctes, pensait-il, les exploités et les exploités. Pour être exploité il faut être bête et riche. Je ne suis ni l'un ni l'autre, je serai donc exploitateur !...

D'un gaillard de cette trempe on devait tout attendre et tout craindre.

Il dissimulait d'ailleurs ses vrais sentiments avec une stupéfiante hypocrisie, il se montrait soumis entre tous les infirmiers, aux moindres volontés de sœur Luce, et il faisait preuve d'une douceur et d'une prévenance attendrissantes avec les malades confiés à ses soins.

XII

Lorsque Duplat entra à l'hôpital et fut placé dans la salle Sainte-Cécile, où Depréty faisait partie du personnel de surveillance, celui-ci n'avait plus que six mois à passer avant l'expiration de sa peine.

Le chirurgien en chef, qui s'était parfaitement rendu compte de ses aptitudes, le chargea de s'occuper d'une façon spéciale du forçat blessé dont le cas particulier au point de vue de la science, l'intéressait beaucoup.

L'ex-capitaine de la Commune, dès qu'il put ressaisir sa pensée, se dit qu'il trouvait chez Depréty un dévouement sans bornes, et ce fut grâce à ses soins qu'il devint possible de ne point pratiquer l'amputation, jugée inévitable d'abord.

Depréty devint son ami et lui inspira une très profonde et très sincère gratitude.

—C'est toi qui m'as sauvé... murmurait-il en serrant les mains de l'infirmier, je voudrais pouvoir te prouver toute ma reconnaissance....

Depréty rendait la pression de mains avec un bon sourire, mais en se disant mentalement :

—Ta reconnaissance, mon bonhomme, il faudra bien que tu me la prouves, et tu me la prouveras *malgré toi* ! En ce monde, rien pour rien ! c'est ma devise !...

Les deux mots que nous venons de reproduire en les soulignant : *Malgré toi* ! avaient un sens mystérieux.

Depréty se rappelait toutes les phases du délire par lesquelles avait passé Servais Duplat pendant les premiers jours de son entrée à l'hôpital, quand une fièvre ardente brûlait son sang.

L'ex-communard, en proie à cette fièvre, avait parlé beaucoup, sans en avoir conscience, et Depréty assis à son chevet, l'oreille attentive, avait gravé dans sa mémoire, sans en oublier une seule, toutes les paroles prononcées aux heures de divagation.

—Champigny, bégayait le blessé d'une voix rauque. Rue Brétigny... la maison de Palmyre... sous le figuier... dans une bouteille, toute ma fortune... Des billets de banque... quatorze mille francs... et des titres... cent cinquante mille francs que Gilbert Rollin me doit... cent cinquante mille francs qu'il faudra bien qu'il me paye quand je serai libre... sinon je le menacerai de tout dire, je lui parlerai de la cave de la rue Servan... et il payera....

Puis, après des moments de calme, quand la fièvre augmentait d'intensité, toujours revenaient ces mots :

—Champigny... rue Brétigny... numéro 9... la maison de Palmyre... Quatorze mille francs... dans la terre... sous le figuier... Je tuerai Merlin qui m'a tout fait perdre en me dénonçant...

Si Depréty n'avait entendu qu'une seule fois ces phrases hachées, coupées par des râles, il n'y aurait accordé qu'une attention relative, soupçonnant qu'elles pouvaient n'exprimer que des rêveries délirantes.

Mais, nous le répétons, elles revenaient sans cesse, et la forme ne variait pas. Servais Duplat exprimait les mêmes noms, énonçait les mêmes chiffres.

D'où l'ex-clerc d'avoué conclut très logiquement que, dans le passé du ci-devant communard, existait un secret dont il pourrait vraisemblablement tirer parti.

A maintes reprises, profitant des crises de délire, Depréty pressa de questions le malheureux pour lui arracher son secret tout entier, mais ses questions restaient incomprises et par conséquent sans réponses.

Néanmoins, Depréty croyait avoir la certitude que Servais Duplat avait enfoui des billets de banque et des papiers de valeur, enfermés dans une bouteille, à Champigny, sous un figuier, dans un angle du jardin d'une maison portant le n° 9, de la rue Brétigny, et appartenant à une nommée Palmyre.

C'en était assez pour le bandit.

Aussitôt de retour en France, il trouverait le moyen de recommencer une existence nouvelle.

Et voilà pourquoi lorsque Duplat, hors de danger, disait à l'infirmier : " Je voudrais pouvoir te prouver toute ma reconnaissance ! " Depréty répondait mentalement : " Ta reconnaissance, il faudra bien que tu me la prouves, et tu me la prouveras *malgré toi* !..."

L'ancien capitaine des fédérés passa cinq mois à l'hôpital.

Au bout de ce temps, entièrement guéri, mais le bras momentanément ankylosé, il fut envoyé en convalescence à la presqu'île de Ducos, chez un colon agriculteur qui avait demandé un homme capable de tenir sa comptabilité.

Il quitta Nouméa après avoir remercié tous ceux qui l'avaient soigné, et en embrassant Depréty qui touchait au jour de sa libération et qu'il ne reverrait sans doute jamais.

L'ancien clerc d'avoué parut fort attendri des démonstrations d'amitié que lui prodiguait le forçat et il ne manqua pas de lui glisser quelques pièces blanches dans la main en se disant tout bas :

—Ça, c'est la monnaie des quatorze mille francs que grâce à toi j'irai bientôt chercher au numéro 9 de la rue de Brétigny !

L'intention bien arrêtée de Depréty était, une fois débarqué en France, de quitter au plus vite la ville qui lui serait assignée comme lieu de résidence et de filer sur Paris, dont les plaisirs l'attiraient et où il se flattait d'ailleurs de pouvoir pêcher en eau trouble en faisant des dupes.

Il comptait bien d'ailleurs se créer une identité nouvelle, solidement établie, qui lui permettrait de dépister les recherches de la police, si elle jugeait à propos d'en faire.

Se créer une identité vierge n'était pas chose précisément facile.

Depréty en cherchait le moyen et ne le trouvait pas, lorsque le hasard lui vint en aide comme par enchantement.

La frégate *Le Var* venait de mouiller en rade de Nouméa et débarquait environ cent personnes, colons libres et forçats.

La traversée avait été exceptionnellement pénible, et parmi les passagers libres, plusieurs étaient atteints de maladies assez graves pour qu'au débarquement on les transportât à l'hôpital.

Parmi ces passagers se trouvait un jeune homme de vingt-six ans environ, dont un palan de la frégate, se détachant au moment d'une manœuvre par un gros temps, avait presque brisé le crâne.

Il fut porté à la salle Sainte-Cécile où il occupa le lit qu'avait occupé Servais Duplat.

Gaston Depréty, aidé d'un infirmier sous ses ordres, eut mission de le dévêtir, de le coucher, et de lui donner les premiers soins exigés par sa situation que le chirurgien du bord regardait comme désespérée.

Un état nominatif avait été envoyé en même temps que les malades, mais sans autres indications que celle relevées sur les registres du bord, c'est-à-dire noms et prénoms et lieux d'embarquement, les passagers libres n'étant point astreints de fournir des renseignements plus complets.

C'était au gouverneur de l'île qu'après leur arrivée ils devaient remettre leurs passeports ou les pièces justificatives de leur identité.

En prenant les vêtements et les effets du blessé pour les déposer au bureau de la sœur Luce, qui se chargerait de les classer et de les enregistrer, Depréty n'oublia pas de fouiller les poches afin d'en retirer les objets de valeur qui pourraient s'y trouver et dont la déclaration devrait être faite.

Les objets de valeur étaient une montre d'or avec sa chaîne et un porte-monnaie contenant environ cinq cents francs, plus un portefeuille bourré de papiers.

Au moment où Depréty enlevait ce portefeuille de la poche du veston ensanglanté, un papier s'en échappa et tomba aux pieds de l'ancien clerc d'avoué qui reconnut du premier coup d'œil une pièce administrative.

Il le ramassa et le déplia.

C'était un port d'armes.

Il lut :

" RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

" Au nom de la Loi.

" Nous, préfet du département d'Inde-et-Loire, invitons les autorités civiles et militaires à laisser circuler librement, avec un fusil de chasse, sur les terres où il a le droit ou la permission de chasser, M. le vicomte Georges de Grancey, né à Anboise, à la charge par lui de se conformer aux lois et ordonnances de police concernant la chasse et le port d'armes.

" Le porteur devra justifier du présent permis de port d'armes à toutes réquisitions des maires et adjoints, de la gendarmerie, des gardes champêtres et de tout agent de l'autorité.

" Fait à Tours, le 28 août 1886."

Ce port d'armes était périmé depuis plus de dix mois.

Tandis que Depréty le lisait, une lueur s'allumait dans ses yeux. La colonne placée à gauche, en marge du permis de chasse, contenait le signalement du vicomte de Grancey.

Voici ce signalement :

Age : Vingt-six ans.

Taille : Un mètre soixante-cinq centimètres.

Cheveux : Châtains.

Front : Haut.

Sourcils : Châtains.

Yeux : Bruns.